

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009



**Les modifications apportées par rapport à la version de l'Avant-Programme 2008 sont surlignées en violet clair**

<b>Concours</b> (catégorie): <b>CSIO 5*</b>	<b>Lieu:</b> <b>LA BAULE</b>
<b>Date:</b> <b>14 au 17/05/09</b>	<b>FN:</b> <b>FRANCE</b>

## CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI (**22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 15 Avril 2007, révision effective au 21 novembre 2008**)
- Au Règlement Général (**23<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1er janvier 2009**)
- Au Règlement Vétérinaire (**11<sup>e</sup> édition, en vigueur au 1er janvier 2009**)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles et ses Annexes (**23<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009**) et, si applicable, selon le Règlement de la FEI World Cup™ Jumping
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys (9<sup>ème</sup> édition, 2008),
- CSI/CSIO Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour les catégories CSIO et Amateur),
- Système d'Invitation pour CSI3\*, 4\* (Europe) et Système d'Invitation pour 5\* (Monde),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1<sup>ère</sup> édition, révision effective au 10 avril 2008)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (2<sup>ème</sup> édition, révision effective au 1er janvier 2009)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI.
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

\*\*\*\*\*

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**

**La signature qui suit doit être imprimée dans le programme**

Approuvé par la FEI

Lausanne, le 07/04/2009

Capt John P. Roche



## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

### **4. DIRECTEUR TECHNIQUE DU CONCOURS**

Nom: MICHAUD Patrick  
Téléphone: +33 (0)6 07 65 74 08  
Email: organisation@labaule-cheval.com

### **5. SPONSOR(S)**

Ministère de l'Agriculture, Conseil Régional, Conseil général, Ville de La Baule, FFE.  
Longines, Generali, Groupe Lucien Barrière, Meydan, PMU, SAUR.  
Ouest France, Echo de la Presqu'île, Equidia, France info, France Bleu, Le Monde

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

## II. OFFICIELS

### 1. JURY DE TERRAIN : (Art. 144, 149, 259.1)

Président: Monsieur Gilles PERRIERE (France)  
Membre: Monsieur Marc DAMIANS (France)  
Membre: Monsieur Jean Claude BOUARD (France)  
Membre: Madame Sylvie MONIER (France)

### 2. JUGE ETRANGER : (Art. 148, 259.1)

Nom: Monsieur MOURA Joao ( Portugal)  
Adresse E-mail: joaomoura@dolmen.com.pt

### 3. CHEF DE PISTE (Art. 151, 259.5.1)

Nom: Monsieur Frédéric COTTIER (France)  
Adresse E-mail: frederic.cottier@wanadoo.fr

#### ASSISTANT CHEF DE COURSE

Nom: Monsieur Serge HOUTMANN  
Nom : Monsieur Yann THOMAS  
Nom : Madame Marie Christine HUGONNET  
Nom : Madame Erica CARVALHO SPORTIELLO

### 4. COMMISSION D'APPEL : (Art. 150, 160, 259.3)

Président: Monsieur François BOUHYER (France)  
Adresse E-mail: fcb44@club-internet.fr  
Membres: Vicomte Aymard de JOURDAN (France)  
Monsieur Yves LAURENT (France)

### 5. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 155, 244.5, 259.6 et Manuel pour les Commissaires)

Nom: Monsieur Philippe JUVIN (France)  
Adresse E-mail: ecuriedelaviolette@wanadoo.fr

### 6. COMMISSAIRES ASSISTANTS :

Nom: Monsieur Lucien LOCQUET (France)  
Nom: Monsieur Serge CORBIC (France)  
Nom: Monsieur Patrick BLIN (France)

### 7. COMMISSION VETERINAIRE : (Art. 154, 259.4.1, 1003, 1008)

Président : Docteur Richard CORDE (France)  
Délégué Vétérinaire Etranger : Docteur J.P DA COSTA PEREIRA (Portugal)

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

Membre Associé : Docteur Olivier GEFFROY (France)

### **8. SPEAKER :**

Nom: Monsieur AJ LE GOUPIL (France)

Assistante : Madame Alison DRUMMOND (France)

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

## III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

### 1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera  à l'intérieur  à l'extérieur

### 2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Dimensions : 160m x 100m

Nature du terrain : Herbe

### 3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions : 62m x 60m

Nature du terrain : Sable

### 4. BOXES

Dimension des boxes : 196 boxes en dur de 3.50 m x 3.50 m

### 5. INVITATIONS (Art. 115, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées : 10 Top Level

FN invitées :

Le CO se réserve le droit d'inviter un nombre de cavaliers individuels appartenant à des nations non invitées par équipe (Règlement FEI) avec un maximum de 3 chevaux.

FN de réserve :

Nombre total de cavalier invités : 67

Nombre de cavaliers de la nation invitante : 15

Dont 5 cavaliers en équipe invités

Nombre de cavaliers étrangers individuels: 5

Nombre de cavaliers par FN (TL) : 5

Nombre de chevaux par cavalier: 3

Nombre de cavaliers par équipe: 5

Nombre d'équipes 10

Nombre de cavaliers étrangers invités

par le CO mais non qualifiables pour le GP : 2

Un palefrenier par cavalier

Résumé des invitations pour	CSI 4*	CSI 3*
1) <b>Cavaliers en tête des Rolex Rankings</b> <i>(Doivent être invités dans l'ordre descendant depuis la 1<sup>ère</sup> place des RR, max. 5 cavaliers par NF étrangère)</i>	<b>25</b>	<b>15</b>
2) <b>Cavaliers de la nation invitante</b> <i>Le nombre total de cavaliers de la nation invitante (section 1 + 2) doit représenter entre 35% et 50% du nombre total de cavaliers invités)</i>	<b>ouvert au cavaliers classés ou pas</b>	
3) <b>Cavaliers étranger</b> <i>(% dépend des cavaliers étrangers dans la section 1) (min. 7 NFs étrangères dans la Sections 1 &amp; 3)</i>	<b>50%</b> du top 300; <b>50%</b> (cavaliers classés ou pas)	<b>50%</b> du top 600; <b>50%</b> (cavaliers classés ou pas)
4) <b>Wildcards du CO</b> (du top 600)	<b>15% max</b>	<b>20% max</b>
5) <b>Invitations FEI</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe à ce programme (p.6) RR = Rolex Rankings</b>		

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

## IV. ENGAGEMENTS (Art. 116, 251)

Tous les cavaliers et chevaux prenant part à une compétition Internationale doit être enregistrés auprès de la FEI

Engagements de Principe :	27/03/09
Engagements Nominatifs :	24/04/09
Engagements Définitifs :	4/05/09
Montant de l'engagement par cheval :	500 Euros

**Merci d'envoyer vos engagement à : Doivent être envoyés au C.O. : Fax : 00.33.(0)240608828**

**Avec copie à la FFE : 00.33.1.58.17.58.53**

Date de clôture des engagements pour les Cavaliers Français

Les Cavaliers Français devront adresser leur demande de participation sur le formulaire correspondant **avant le 22 avril 2009.**

FFE/DTN, Bureau de l'Entraîneur National, 81 avenue Édouard Vaillant - 92517 Boulogne ou par fax : 01.58.17.58.53 .

Leurs engagements devront parvenir **le 28 avril 2009 avant minuit via internet : [www.ffecompets.com](http://www.ffecompets.com)**

« NB : Si un cavalier retire son inscription sans excuse valable (maladie ou boiterie) après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au C.O. la perte financière qu'il aura subie (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive. »

**IMPORTANT : Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux**

- nom du cheval
- date de naissance
- élevage/origine
- pays de naissance
- initiales du livre des origines (stud-book)
- numéro du passeport
- sexe
- couleur de la robe
- nom(s) du (des) propriétaire(s)
- **année de naissance de l'athlète**

*INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

Les engagements incluent la fourniture 12,50 Francs Suisse de contribution au financement du MCP de la F.E.I. Le box garni de copeaux est gratuit.

DECLARATION DES PARTANTS DANS LES EPREUVES

La déclaration des engagés en EQUIPE doit être faite au bureau des engagements le **mercredi 13 mai 2009 à 18h30.**

« Selon l'article 253, lors de CSIO, le jour précédent le début des épreuves, et selon un horaire fixé par le C.O., les chefs d'équipe doivent transmettre par écrit au bureau des engagements la liste des participants en équipe (cavaliers et chevaux) ainsi que les noms des cavaliers et chevaux concourant en individuel. (Art. 249) »

Les engagements pour les différentes épreuves devront être effectués au bureau des Engagements dans les délais indiqués ci-dessous :

Pour les épreuves n° 1, 2 et 3 : **le Mercredi 13 Mai avant 18h30.**

Pour les autres épreuves au plus tard 30 minutes après la fin de la dernière épreuve, la veille pour les épreuves du lendemain.

**Réunion chefs d'équipe : le jeudi 14 mai à 11h00**

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

**"NB : Si un cavalier retire son inscription sans excuse valable après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive."**

## V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)

### 1. ATHLETES

Hôtel: Hôtel Hermitage +33 (0)2 40 11 4888 / E Mail resa-labaule@lucienbarriere.com

Logement avec petit déjeuner du 13/05/09 à 12h au 17/05/09 à 12h, pris en charge par le CO  l'athlète

Les déjeuners seront pris en charge par le CO  l'athlète , du 14/05/09 à 12h au 17/05/09 à 12 (sur le lieu du concours).

*INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

**👉 Le logement et les petits déjeuners des 15 cavaliers français et du chef d'équipe sont pris en charge par le C.O.**

**👉 Le logement ainsi que le déjeuner, sur le lieu du concours, des chefs d'équipes et du vétérinaire des équipes est pris en charge par le CO du 14/05/08 au 17/05/09.**

**👉 Les chambres ne seront réservées que jusqu'au Dimanche 17 mai à 12h00. Merci de contacter directement l'hôtel pour toutes nuitées supplémentaires.**

Tous les cavaliers des équipes ainsi que leur chef d'équipe et leur vétérinaire seront logés par le C.O. en chambre double avec petit-déjeuner à la Française. Les extras tels que boissons, téléphone, etc... resteront à la charge des intéressés.

### 2. PALEFRENIERS

Les demandes de logement sont à envoyer avec les engagements définitifs, l'hôtel se situant à environ 5km du concours.

Logement avec petit déjeuner du 13/05/09 à 12h au 18/05/09 à 12h, pris en charge par le CO  l'athlète  uniquement pour les palefreniers des équipes invitées.

Les repas seront pris en charge par le CO  l'athlète , du 13/05/09 au soir au 18/05/09 au matin ( sur le lieu du concours).

*INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

Les grooms souhaitant que nous leur réservions une chambre d'hôtel devront en faire la demande par écrit en même temps que les engagements définitifs, l'hôtel se situant à environ 5 Km des écuries.

Petits-déjeuners offerts aux écuries

Le petit déjeuner et le déjeuner des grooms des cavaliers individuels invités sont pris en charge par le CO.

### 3. CHEVAUX / PONEYS

Les frais de transport seront pris en charge par le CO  l'athlète .

Pour les concours en Europe, le boxe est gratuit

Le logement des chevaux engagés sur la liste définitive sera pris en charge par le C.O., du 12/05/09 au 18/05/09 à 12h00.

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

**Les boxes seront garnis de litière copeaux. Possibilité de se fournir en copeaux supplémentaires au tarif de 15 Euros T.T.C. le ballot et en foin à raison de 5 Euros T.T.C. la petite botte.**

Réception des chevaux à partir du **Mardi 12 Mai** de 15h00 à 18h00 et les autres jours de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 *ou sur rendez-vous (Tél. 33 (0)2 40 60 02 80 / Fax. 33 (0)2 40 60 88 28)*. La possibilité est offerte aux cavaliers et chevaux, de séjourner à La Baule avant ou après le concours. Toute journée supplémentaire sera facturée au prix de **30 Euros T.T.C.** par cheval.

Pendant la durée du concours, les chevaux non participant seront logés en dehors des écuries officielles pour **37 Euros T.T.C.** par cheval et par jour sous réserve d'une demande préalable et en fonction des places disponibles.

## 4. ACCUEIL

Le jour et l'heure d'arrivée des cavaliers et chevaux, ainsi que les moyens de transport utilisés, devront être spécifiés aux Organisateurs afin de faciliter leur arrivée sur le lieu de la manifestation.

## 5. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS

Une navette de voitures sera organisée pour les Officiels, les Cavaliers et les Journalistes entre l'hôtel, le terrain et les écuries.

## 6. PUBLICITE SUR LES **ATHLETES** ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)

Les **athlètes** sont autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les **athlètes** et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

## VI. DIVERS

### 1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

Un classement sera établi sur l'ensemble des épreuves de chaque journée et sur l'ensemble du concours. Des trophées pourront récompenser certain cavalier

### 2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 126, 127, 128)

A l'issue de chaque épreuve, le Jury attribuera des points aux cavaliers classés :

Premier	10 Points,
Deuxième	8 Points,
Troisième	7 Points,
Quatrième	6 Points,
Cinquième	5 Points,
Sixième	4 Points,
Septième	3 Points,
Huitième	2 Points,
Neuvième	1 Point.

Des coefficients seront attribués pour chacune des épreuves :

Grand Prix & Derby	: Coefficient 2,
Epreuves N° 3,5,7 et 10	: Coefficient 1,5,
Epreuves N° 1, 2, 4	: Coefficient 1.

En cas d'ex-aequo, pour une place quelconque, les points attribués seront divisés comme pour les prix.

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

## 3. DISTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix se fera obligatoirement à cheval pour les huit premiers cavaliers classés de chaque épreuve et à l'issue de chaque épreuve (sur la base d'un prix pour quatre concurrents ayant participé - Art. 129.3).

Les gagnants, sur l'ensemble du C.S.I.O. recevront leurs trophées à l'issue de l'épreuve 11.

Le propriétaire du cheval/poney qui gagne le Grand Prix est invité à la distribution des prix.

## 4. DEDUCTIONS

### Règlement des prix et indemnités

Le règlement des sommes dues par le comité organisateur aux cavaliers étrangers sera effectué selon l'art.130.2. Les gains seront distribués, au plus tard, à la fin de la dernière épreuve du concours.

L'art.30.II de la Loi des Finances pour 1990, en modifiant l'art.182.B de janvier 1990, soumet les personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à retenue à la source spécifique de 15 % sous réserve des dispositions des Conventions Internationales.

Distribution de 5 prix au minimum (prix en espèces). 25 % des participants par épreuve doivent recevoir un prix en espèces. Tous les prix en espèces, mentionnés dans l'avant programme, doivent être distribués.

### *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

Les prix en espèce seront distribués :

- Pour les cavaliers étrangers, auprès du bureau « Accueil cavaliers » à la fin de la dernière épreuve,
- Pour les cavaliers Français, par l'intermédiaire de la F.F.E, à l'exception des gains des chevaux étrangers non inscrit sur la liste des chevaux de compétition en France

Le Comité Organisateur se réserve le droit d'attendre qu'un cavalier ait payé ses engagements et divers frais avant de lui donner ses gains.

Les cavaliers dont les gains seraient inférieurs aux frais engagés doivent payer le C.O soit par Carte Bancaire soit par espèces en Euro exclusivement.

## 5. ASSURANCES

"Tout athlète ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

## 6. FICHES DE SECURITE

**Beck et Heun (Allemagne)**

## 7. SYSTEME DE CHRONOMETRAGE

Nom du fabricant: Swiss Timing      Modèle: T5005



# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

**Tous les chevaux participant à ce concours doivent être présentés lors de la première inspection des chevaux, sous peine de se voir interdire toute participation.**

## 1. INSPECTION DES CHEVAUX

Date (jj/mm/aa): 13/05/09  
Heure: 14h00 à 17h00

## 2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

Nom: Docteur François VALON, ZA des Pédras 44117  
SAINT ANDRE DES EAUX  
Téléphone: +33 (0)6 08 37 22 40

## 3. FORMALITES DOUANIERES

Les FN sur le territoire desquelles ont lieu un Concours International doivent en informer leurs autorités vétérinaires et douanières au moins quatre semaines auparavant. Elles doivent demander toutes mesures facilitant les mouvements de chevaux munis de passeports FEI et des certificats vétérinaires correspondant aux bureaux de passage en frontière à l'import et à l'export. (Règ. Vét. Art. 1004.2)

Nom de la compagnie de transport de chevaux représentant le C.O. :  
HORSE LOGISTIC COMPANY (Monsieur Philippe APERT)

Adresse complète : Avenue d'Anvers – Zone de Fret de Bordeaux – Bât. 6  
35521 BRUGES Cedex – France

Téléphone : +33 (0)556436666                      Téléfax : +33 (0)556438480

E-mail : [abc-international@wanadoo.fr](mailto:abc-international@wanadoo.fr)

### *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :*

Tous les chevaux en provenance **d'un pays HORS U.E.** et pénétrant sur le territoire français doivent être en possession de l'autorisation d'importation temporaire délivrée par l'U.N.I.C..

Tous les concurrents étrangers devant participer au Concours de La BAULE devront se munir pour le passage en frontière de l'attestation délivrée par le Transitaire Officiel précisant le signalement de chaque cheval. Les chevaux seront placés à l'entrée sur le territoire français sous le couvert d'admission temporaire avec dispense de caution, souscrite sur présentation de l'attestation pré-citée et des documents d'importation temporaire exigés.

Toutes les expéditions et transports des chevaux se rapportant au C.S.I.O. de La BAULE seront confiés à la Société: HORSE LOGISTIC COMPANY.

Les dédouanements seront obligatoirement effectués sur place à l'arrivée des chevaux. Tout dédouanement effectué en poste frontière ou sur un autre lieu que celui du concours ou par un autre transitaire ne sera pas pris en charge par le Comité Organisateur.

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

### 4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Les concurrents devront se munir d'un certificat vétérinaire en cours de validité, valable pour leurs pays de provenance et attestant que les prescriptions vétérinaires en matière d'échanges internationaux sont respectées.

VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

### 5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Règ. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI).

Nom : Laboratoire des Courses Hippiques (LCH)  
Adresse : 15, rue de Paradis - 91370 -  
Verrières le Buisson - France  
Téléphone : +33 (0)169752828    Téléfax : +33  
(0)169752829  
E-mail : [lch-secretariat@wanadoo.fr](mailto:lch-secretariat@wanadoo.fr)

#### LABORATOIRE CENTRAL MCP - UNIQUEMENT DANS LES GROUPES I & II

Selon le Programme de Contrôle des Médications dans les **Groupes I et II** tous les échantillons prélevés selon l'Art. 1016 du Règlement Vétérinaire seront analysés par le **Laboratoire des Courses Hippiques, Verrières le Buisson, France**. Le Laboratoire Central MCP sera révisé en juin 2009. Veuillez vous référer au Bulletin de la FEI pour plus de renseignements. Pour tout concours qui ne figure pas sous Art. 1016, ou pour des concours qui ont lieu dans d'autres groupes, l'analyse des échantillons peut être faite par un autre laboratoire mentionné sur la liste FEI (Règ. Vét. Art. 1021).

## **CODE DE CONDUITE FEI**

### **POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX**

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les **athlètes** doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, 1005, Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: [www.horsesport.org](http://www.horsesport.org).

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

## EPREUVES

Les compétitions Internationales ne devraient pas commencer avant 8h00 ni finir après 23h00

**DOTATION TOTALE BRUT**

**550 000 €**

+ Trophées

Avec la participation du Ministère de l'Agriculture.

	Nom de l'épreuve	Montants
Epreuve No 1	Prix Echo de la Presqu'île	5 000 €
Epreuve No 2	Prix Ouest France	5 000 €
Epreuve No 3 (Qualificative)	Prix Generali	20 000€
<hr/>		
Epreuve No 4	Prix Equidia	10 000 €
Epreuve No 5	Prix du Conseil Général de Loire Atlantique	20 000 €
Epreuve No 6	Meydan FEI Nations cup	200 000 €
<hr/>		
Epreuve No 7	Prix Groupe Lucien Barrière/ Diane Barrière-Desseigne	20 000 €
Epreuve No 8	Derby de la Région des Pays de La Loire	50 000 €
<b>Epreuve No 9</b>	<b>Epreuve handisport de démonstration</b>	
<hr/>		
Epreuve No 10	Prix PMU	20 000 €
Epreuve No 11	Grand Prix Longines de la Ville de La Baule	200 000 €
<b>Epreuve No 12</b>	<b>Epreuve handisport de démonstration</b>	

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

### **IMPORTANT**

#### **CAS 1**

Pour les épreuves dans lesquelles le nombre de partants est supérieur à 37, la répartition des gains sera la suivante

<b>1<sup>er</sup></b>	<b>33%</b>
<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>20%</b>
<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>14%</b>
<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>10%</b>
<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>6%</b>
<b>6<sup>ème</sup></b>	<b>5%</b>
<b>7<sup>ème</sup></b>	<b>3%</b>
<b>8<sup>ème</sup></b>	<b>3%</b>
<b>Prix créés</b>	<b>6%</b>

#### **CAS 2**

Pour les épreuves dans lesquelles le nombre de partants se trouve entre 37 et 32, la répartition des gains est la suivante :

<b>1<sup>er</sup></b>	<b>33%</b>
<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>20%</b>
<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>14%</b>
<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>11%</b>
<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>7%</b>
<b>6<sup>ème</sup></b>	<b>5%</b>
<b>7<sup>ème</sup></b>	<b>4%</b>
<b>8<sup>ème</sup></b>	<b>3%</b>
<b>Prix créés</b>	<b>3%</b>

La répartition des gains indiquée est donnée à titre indicatif et correspond uniquement au cas 1

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

**PREMIER JOUR** JEUDI **DATE** (jj/mm/aa) **14/05/09**

EPREUVE No 1 10h00\*

Nom de l'épreuve **Prix Echo de la Presqu'île**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1

« Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre sans Barrage. »

Barrage (s'il y a lieu) Non

Vitesse / Temps accordé 350 m / mn

Obstacles hauteur 1,35 à 1,45 mètre

Nombre de chevaux par cavalier 1

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	5 000 €		
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup> 1 650€	2 <sup>ème</sup>	1 000 €
	3 <sup>ème</sup> 700 €	4 <sup>ème</sup>	500 €
	5 <sup>ème</sup> 300 €	6 <sup>ème</sup>	250 €
	7 <sup>ème</sup> 150 €	8 <sup>ème</sup>	150 €
Prix créés pour le dernier cavalier classé	75 €		

\* \* \* \* \*

EPREUVE No 2 12h50\*

Nom de l'épreuve **Prix Ouest France (Préparatoire au Derby)**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 239, 263

« Epreuve de vitesse et de maniabilité Barème C au chrono. »

Barrage (s'il y a lieu) Non

Vitesse / Temps accordé Non

Obstacles hauteur 1,40 à 1,45 mètre

Nombre de chevaux par cavalier 1

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	5 000 €		
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup> 1 650€	2 <sup>ème</sup>	1 000 €
	3 <sup>ème</sup> 700 €	4 <sup>ème</sup>	500 €
	5 <sup>ème</sup> 300 €	6 <sup>ème</sup>	250 €
	7 <sup>ème</sup> 150 €	8 <sup>ème</sup>	150 €
Prix créés pour le dernier cavalier classé	75 €		

\* \* \* \* \*

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

EPREUVE No 3 15h05\*

Nom de l'épreuve **Prix Generali**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1

« Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre sans Barrage. »

Epreuve qualificative pour le Grand Prix.

Règles de qualification : **Les 18 concurrents les mieux placés suite aux 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches de l'épreuve Top League sont automatiquement qualifiés pour l'épreuve Grand Prix du même concours. Les ex aequo en points pour la 18<sup>ème</sup> place sont départagés par leur temps dans les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches de l'épreuve Coupe des Nations (Top League). Les 2 concurrents les mieux placés des équipes non qualifiées pour la 2<sup>ème</sup> manche seront qualifiés pour l'épreuve Grand Prix, pour autant que leur résultat à la 1<sup>ère</sup> manche ne dépasse pas 4 points. En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés par leur temps à la 1<sup>ère</sup> manche.**

; le champion du monde en titre, le champion Olympique en titre, la championne d'Europe en titre ; **les 1<sup>ers</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> placés lors des 2009 Rolex FEI World Cup™ Final (cheval/athlète)** ; les vainqueurs **(cheval/athlète)** d'un Grand Prix 5\* au cours des douze derniers mois ; et dans l'ordre du classement de l'épreuve N°3 le nombre de cavaliers nécessaire pour atteindre un nombre de 40 partants. Si un cavalier qualifié déclare forfait, nous prenons le suivant dans le classement de l'épreuve n°3.

Barrage (s'il y a lieu) Non

Vitesse / Temps accordé 350 m / mn

Obstacles hauteur 1,40 à 1,50 mètre

Nombre de chevaux par cavalier 1

**Dotation totale de l'épreuve** 20 000 €

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	6 600 €	2 <sup>ème</sup>	4 000 €
	3 <sup>ème</sup>	2 800 €	4 <sup>ème</sup>	2 000 €
	5 <sup>ème</sup>	1 200 €	6 <sup>ème</sup>	1 000 €
	7 <sup>ème</sup>	600 €	8 <sup>ème</sup>	600 €

Prix créés pour le dernier cavalier classé 300 €

\* \* \* \* \*

**DEUXIEME JOUR** VENDREDI **DATE (jj/mm/aa)** **15/05/09**

EPREUVE No 4 8h45\*

Nom de l'épreuve **Prix Equidia**

Articles du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.1.1 & 238.2.1

« Epreuve spéciale en 2 phases : 1<sup>ère</sup> phase Barème A sans chrono (Art. 238.1.1) sur 6 obstacles minimum (combinaisons autorisées).

2<sup>ème</sup> phase Barème A avec chrono (Art. 238.2.1) ouverte à tous chevaux ayant terminés la 1<sup>ère</sup> phase sans élimination ou abandon sur 4 à 6 obstacles avec

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

éventuellement une combinaison : le classement s'établit selon les pénalités des deux phases et le temps selon le chrono de la 2<sup>ème</sup> phase. »

Barrage (s'il y a lieu) Non

Vitesse / Temps accordé 350 m / mn

Obstacles hauteur 1,35 à 1,45 mètre

Nombre de chevaux par cavalier 1

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	10 000 €		
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup> 3 300€	2 <sup>ème</sup> 2 000 €	
	3 <sup>ème</sup> 1 400 €	4 <sup>ème</sup> 1 000 €	
	5 <sup>ème</sup> 600 €	6 <sup>ème</sup> 500 €	
	7 <sup>ème</sup> 300 €	8 <sup>ème</sup> 300 €	

Prix créés pour le dernier cavalier classé 150 €

\* \* \* \* \*

### EPREUVE No 5 11h10

Nom de l'épreuve **Prix du Conseil Général de Loire Atlantique**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1

« Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre. Epreuve avec 1 triple et 1 double ou 3 doubles. »

Barrage (s'il y a lieu) Non

Vitesse / Temps accordé 350 m / mn

Obstacles hauteur 1,40 à 1,50 mètre

Nombre de chevaux par cavalier 1

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	20 000 €		
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup> 6 600 €	2 <sup>ème</sup> 4 000 €	
	3 <sup>ème</sup> 2 800 €	4 <sup>ème</sup> 2 000 €	
	5 <sup>ème</sup> 1 200 €	6 <sup>ème</sup> 1 000 €	
	7 <sup>ème</sup> 600 €	8 <sup>ème</sup> 600 €	

Prix créés pour le dernier cavalier classé 300 €

\* \* \* \* \*

### EPREUVE No 6 15h15\*

Nom de l'épreuve **Meydan FEI Nations Cup**

Articles du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 264.6 & 264

« **Règlement en vigueur** : Les **8 meilleures** équipes repartent dans la 2<sup>ème</sup> manche. L'ordre de départ de des **10** équipes dans la première manche est selon un tirage au sort. (Art.264.6) L'ordre de départ des **8** équipes dans la 2<sup>ème</sup> manche, est selon l'ordre inverse des pénalités des trois meilleurs cavaliers des équipes. En cas d'égalité pour la 8<sup>ème</sup> place, le temps des trois meilleurs cavaliers sera additionné, et l'équipe la plus rapide partira en seconde manche. Les équipes à égalité de points de pénalité pour la première place après la deuxième manche, seront départagées par un barrage

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

avec seulement 1 cavalier par équipe. Epreuve en deux manches au Barème A sans chronomètre et avec un Barrage. (Art. 264) »

Barrage (s'il y a lieu) Oui

Vitesse / Temps accordé 400 m / mn

Obstacles hauteur 1,50 à 1,60 mètre

Nombre de chevaux par cavalier 1

**Dotation totale de l'épreuve 200 000 €**

Répartition des prix en espèces

**Répartition s'il y a 8 équipes: (64.000 / 40.000 / 32.000 / 24.000 / 16.000 / 11.000 / 8.000 / 5.000 EUR)**

**Répartition s'il y a 9 équipes: (64.000 / 40.000 / 32.000 / 23.000 / 15.000 / 10.000 / 7.000 / 5.000 / 4.000 EUR)**

\* \* \* \* \*

**TROISIEME JOUR** SAMEDI **DATE** (jj/mm/aa) **16/05/09**

EPREUVE No 7 10h50\*

Nom de l'épreuve **Prix Groupe Lucien Barrière / Diane Barrière-Desseigne**  
(Epreuve à difficultés progressives)

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 269

« Barème A au chrono / 2 jokers en milieu et fin de parcours / 1<sup>er</sup> joker = 20 points & 2<sup>ème</sup> joker = 40 points. »

Barrage (s'il y a lieu) Non

Vitesse / Temps accordé 350 m / mn

Nombre de chevaux par cavalier 2

**Dotation totale de l'épreuve 20 000 €**

Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	6 600 €	2 <sup>ème</sup>	4 000 €
	3 <sup>ème</sup>	2 800 €	4 <sup>ème</sup>	2 000 €
	5 <sup>ème</sup>	1 200 €	6 <sup>ème</sup>	1 000 €
	7 <sup>ème</sup>	600 €	8 <sup>ème</sup>	600 €

Prix créés pour le dernier cavalier classé 300 €

\* \* \* \* \*

EPREUVE No 8 14h30\*

Nom de l'épreuve **DERBY DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.1 & 277

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

« Barème A au chronomètre. »

Barrage (s'il y a lieu) Non

Vitesse / Temps accordé 400 m / mn

Obstacles hauteur 1,40 à 1,50 mètre

Nombre de chevaux par cavalier 1

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>		50 000 €		
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	16 500€	2 <sup>ème</sup>	10 000 €
Si nbre de partants compris entre 32 et 37	3 <sup>ème</sup>	7 000€	4 <sup>ème</sup>	5 500 €
	5 <sup>ème</sup>	3 500€	6 <sup>ème</sup>	2 500€
	7 <sup>ème</sup>	2 000 €	8 <sup>ème</sup>	1 500 €
Prix créés pour le dernier cavalier classé		375 €		

\* \* \* \* \*

EPREUVE No 9 16h40\*

**EPREUVE RESERVEE AUX HANDISPORT**  
**Première manche**

« Barème A sans chronomètre. »

Barrage (s'il y a lieu) Non

Nombre de chevaux par cavalier 3

- |                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| - 1/ non voyant guidé               | Hauteur : 0.70m |
| - 2/ mal voyant                     | Hauteur : 0.80m |
| - 3/ handicap grade 2               | Hauteur : 0.90m |
| - 4/ amateurs handicap grade 3 et 4 | Hauteur : 1.10m |
| - 5/ pro handicap grade 3 et 4      | Hauteur : 1.20m |

\* \* \* \* \*

**QUATRIEME JOUR** DIMANCHE **DATE (jj/mm/aa)** **17/05/09**

EPREUVE No 10 9h20

Nom de l'épreuve **Prix PMU**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238.2.2

« Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre avec Barrage. »

Barrage (s'il y a lieu) Oui  
Vitesse / Temps accordé 350 m / mn  
Obstacles hauteur 1,40 à 1,45 mètre

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

Nombre de chevaux par cavalier	1			
<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	20 000 €			
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	6 600 €	2 <sup>ème</sup>	4 000 €
	3 <sup>ème</sup>	2 800 €	4 <sup>ème</sup>	2 000 €
	5 <sup>ème</sup>	1 200 €	6 <sup>ème</sup>	1 000 €
	7 <sup>ème</sup>	600 €	8 <sup>ème</sup>	600 €
Prix créés pour le dernier cavalier classé	300 €			

\* \* \* \* \*

EPREUVE No 11 13h30\*

Nom de l'épreuve **GRAND PRIX LONGINES DE LA VILLE DE LA BAULE**  
Qualificatif pour les Championnats d'Europe Seniors **FEI 2009**

Article du règlement de Saut d'Obstacles correspondant à l'épreuve : 238 2.2  
L'ordre de passage se fera au tirage au sort.

### Règles de qualification :

**sont qualifiés : le champion du monde en titre, le champion Olympique en titre, la championne d'Europe en titre ; les 1<sup>ers</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> placés lors des 2009 Rolex FEI World Cup™ Final (cheval/athlète) ; les vainqueurs (cheval/athlète) d'un Grand Prix 5\* au cours des douze derniers mois ; et dans l'ordre du classement de l'épreuve N°3 le nombre de cavaliers nécessaire pour atteindre un nombre de 40 partants. Si un cavalier qualifié déclare forfait, nous prenons le suivant dans le classement de l'épreuve n° 3.**

### Maximum 40 compétiteurs.

« Epreuve se disputant selon le Barème A au chronomètre avec Barrage. »

Barrage (s'il y a lieu) Oui  
Vitesse / Temps accordé 400 m / mn  
Obstacles hauteur 1,50 à 1,60 mètre  
Nombre de chevaux par cavalier 1

<b>Dotation totale de l'épreuve</b>	200 000 €			
Répartition des prix en espèces	1 <sup>er</sup>	66 000€	2 <sup>ème</sup>	40 000€
	3 <sup>ème</sup>	28 000€	4 <sup>ème</sup>	20 000€
	5 <sup>ème</sup>	12 000€	6 <sup>ème</sup>	10 000€
	7 <sup>ème</sup>	6 000€	8 <sup>ème</sup>	6 000€
	9 <sup>ème</sup>	6 000€	10 <sup>ème</sup>	6 000€

\* \* \* \* \*

EPREUVE No 12 16h55\*

**EPREUVE RESERVEE AUX HANDISPORT**  
Deuxième manche

« Barème A au chronomètre. »

Barrage (s'il y a lieu) Non  
Nombre de chevaux par cavalier 3

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2009

---

- |                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| - 1/ non voyant guidé               | Hauteur : 0.70m |
| - 2/ mal voyant                     | Hauteur : 0.80m |
| - 3/ handicap grade 2               | Hauteur : 0.90m |
| - 4/ amateurs handicap grade 3 et 4 | Hauteur : 1.10m |
| - 5/ pro handicap grade 3 et 4      | Hauteur : 1.20m |

\* \* \* \* \*

\*timing provisoire

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE  
ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX  
FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**